



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA CENT-VINGT-NEUVIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 15 mars 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la cent-vingt-neuvième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 15 mars 2024.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté essentiellement sur trois (03) points, à savoir :

1. De sa participation au 24^{ème} Sommet ordinaire de la CEEAC

Le Président de la République a informé le Conseil qu'il a pris part, le 9 mars 2024 à Sipopo, en République de Guinée Équatoriale, à la 24^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Commission Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui avait pour thème : « *La CEEAC à la croisée des chemins : vers la consolidation de la réforme pour relever le défi de l'intégration régionale en Afrique centrale* ».

La Conférence s'est félicitée de la mise en œuvre des réformes décidées lors des précédents Sommets, ceci en vue d'aboutir à une plus grande intégration et interconnexion des États de la région de l'Afrique Centrale. Elle a également loué le dynamisme retrouvé de cette Communauté régionale, à travers la participation des États membres, particulièrement ceux faisant l'objet de situations politiques et sécuritaires qui nécessitent une attention particulière de ladite Communauté.



À ce propos, la Conférence n'a pas manqué de saluer notre pays, pour son engagement, et surtout, pour la réussite des élections générales de décembre 2023 qui ont pris cours dans un contexte dominé par la crise sécuritaire et humanitaire prévalant dans la partie Est de notre territoire.

Condamnant l'activisme des groupes armés y sévissant, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC ont témoigné de leur solidarité au peuple Congolais et ont appelé, pour ce qui est de l'agression rwandaise, au strict respect des engagements pris dans le cadre de la Feuille de route de Luanda.

Vu l'importance que revêt cette Communauté dans nos rapports au monde extérieur, particulièrement sur le plan continental et international, le Président de la République a exhorté le Gouvernement à renforcer leur synergie en vue de préserver la place de choix que nous occupons au sein de cette organisation.

2. De la restitution des barrages hydroélectriques à la Gécamines

Le Président de la République a été saisi des difficultés éprouvées par la Société Nationale d'Électricité dans la gestion de certains barrages hydroélectriques, particulièrement ceux lui confiés par le Gouvernement et qui comptent parmi les actifs de la Gécamines. Il a cité, à titre d'exemple, la gestion de la réhabilitation du barrage de Nzilo.

Cette situation est source de lourdes conséquences sur la fourniture en électricité aussi bien aux populations qu'aux entreprises minières opérant dans le champ de ce barrage.

Il a chargé le Gouvernement, à travers la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille et le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, chacun dans la limite de ses attributions, d'examiner les voies et moyens pour résoudre ce problème et de lui faire rapport dans les meilleurs délais.

3. De la nécessité de créer des droits miniers et de carrières pour tous les rejets des mines des sociétés minières du Portefeuille

Des sociétés minières du Portefeuille semblent être encouragées à poursuivre la pratique qui consiste à geler les substances minérales issues des rejets, autrement appelées « remblais », situées dans les périmètres couverts par des permis d'exploitation (PE) ou des autorisations d'exploitation de carrière permanente (AECPP) au mépris de la Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier.



Face à cette situation, le Président de la République tient à capitaliser la valeur économique potentielle qui existe dans les rejets des mines (les stériles ou le remblai) et qui pourrait aisément servir à relancer ou à accroître la production minière de notre pays en vue de rapporter à l'Etat des recettes substantielles pour son développement économique et social.

Cependant, l'absence continue de droits miniers couvrant l'intégralité des rejets des mines des sociétés du Portefeuille aurait tendance à favoriser la fraude en cas d'exploitation clandestine, de cession d'actifs et/ou la non prise en compte de la valeur des rejets dans le capital social de sociétés communes.

Par conséquent, seule une transparence totale en la matière pourrait venir à bout du phénomène. Ceci, en créant notamment des droits miniers (PER) sur lesdits rejets auxquels s'ajouterait l'élaboration d'un répertoire complet et actualisé de façon récurrente, par le Cadastre minier (CAMI), en vue de permettre à l'Etat Congolais d'élargir l'assiette des profits de l'exploitation des substances minérales aux rejets.

C'est pourquoi, il a chargé la Ministre des Mines de veiller à la prise en compte de ce potentiel économique qui devra se concrétiser par un suivi transparent et réglementé de l'exploitation de ces rejets, et d'instruire le CAMI de contacter les différentes sociétés concernées en vue de créer des droits miniers sur tous les rejets des sites miniers de la République.

Intervention du Premier Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, Chef de l'Etat, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a axé son intervention sur trois (03) points :

Primo. L'accélération du processus d'extension du programme de la Couverture Santé Universelle dans les 26 provinces. Le Premier Ministre, en sa qualité de Vice-Président du Comité de pilotage du Conseil National de la Couverture Santé Universelle, a fait le point de l'implantation de cette réforme, au cours d'une réunion, avec les membres du Gouvernement concernés ainsi que le Coordonnateur du Conseil National de la Conseil National de la Couverture Santé Universelle.



Dans sa phase opérationnelle qui a débuté avec la gratuité de la maternité, le résultat est plutôt satisfaisant. Ils ont dégagé, au terme de la réunion, le principe de la progressivité dans l'extension du Programme aux provinces avec une priorité pour les membres des Forces Armées, de la Police et des services de sécurité.

En ce qui concerne la demande d'extension du Président de la République, la gratuité de la maternité devrait passer de 5 à 12 provinces d'ici au mois d'avril prochain et que le reste des provinces seront concernées d'ici à la fin de l'année.

En outre, le Gouvernement travaille à la mise en place de l'obligation individuelle de l'assurance maladie et des mécanismes innovants de financement de la Couverture Santé Universelle.

Secundo. L'examen du cadre macroéconomique. Le Premier Ministre a présidé, le 13 mars 2024, la réunion hebdomadaire du Comité de conjoncture économique pour suivre de près l'évolution des principaux agrégats de l'économie nationale afin de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique.

La situation sur le marché des changes nécessite, en effet, une politique monétaire restrictive devant contribuer à l'appréciation du Franc Congolais par rapport au Dollar américain. Il s'agit d'appliquer notamment les mesures suivantes :

- a. *l'obligation de payer les droits, taxes, redevances et factures des entreprises et services publics en Franc Congolais à partir du 1er avril 2024 y compris l'installation des terminaux dans les supermarchés ;*
- b. *la poursuite du processus de dédollarisation de l'économie nationale ;*
- c. *la poursuite de la politique de diversification de l'économie nationale et*
- d. *la finalisation des réformes entreprises par la Banque Centrale du Congo en matière de paiement.*

Dans cet élan, pour contenir les pressions macroéconomiques actuelles, la poursuite d'une politique budgétaire prudentielle pour préserver la viabilité budgétaire et la qualité des dépenses publiques s'impose. Le Gouvernement s'emploie à rationaliser ses dépenses en priorisant les dépenses sociales incompressibles afin de préserver le pouvoir d'achat de la population, d'une part et d'autre part, les dépenses sécuritaires et de souveraineté pour imposer l'autorité de l'Etat dans la partie orientale du pays.



Enfin, le **Premier Ministre a aussi fait part de sa réunion avec les Députés du Caucus du Haut-Uélé** pour échanger sur la situation générale de la province, particulièrement dans le volet infrastructure avec l'effondrement de quelques édifices.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a passé en revue l'état et l'administration du territoire national qui restent globalement calmes et dominés par la poursuite des opérations militaires dans le cadre de l'état de siège en provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été notamment marqué par :

- *Accueil favorable de l'ensemble de l'opinion nationale suite à la position du Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine identifiant le mouvement terroriste M23 aux groupes armés négatifs FDLR et ADF/MTM ;*
- *Réactions en sens divers de l'opinion suite à une série d'Arrêts rendus par la Cour Constitutionnelle à son audience publique du mardi 12 mars 2024 concernant les recours en contestation des résultats des élections législatives nationales.*

En rapport avec le Plan de désengagement de la MONUSCO, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a fait le point de la réunion tenue le 14 mars 2024 à Kinshasa devant les principaux Etats contributeurs et d'autres organismes internationaux (USA, Grande-Bretagne, France, Suisse, Italie, Allemagne, Japon, UE, JICA, BAD, PAM, OICHA) et en présence des Experts du Gouvernement de la République.

Il a rapporté que la MONUSCO a présenté son évaluation des actions menées sur terrain, lors du lancement du plan de désengagement à la base de Kamanyola de la Police Nationale Congolaise. Face à la nature des contraintes, elle a exprimé aux Etats contributeurs la nécessité d'un budget additionnel.

De son côté, le Gouvernement a réitéré sa détermination à assumer ses responsabilités dans l'exécution de la Feuille de route arrêtée de commun accord avec la MONUSCO.



Quant aux Etats contributeurs, ils ont exprimé leur disponibilité à accompagner le Gouvernement.

Par ailleurs, la situation aux frontières, la criminalité et le banditisme ont aussi fait l'objet du rapport du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières, et le Conseil en a pris acte.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a passé en revue la situation sécuritaire à l'Est du pays qui est marquée par une complexité et une persistance des attaques perpétrées par la coalition M23/RDF sur nos positions le long des axes Rwindi et Katanda dans le Nord-Kivu.

Face à cette menace persistante, nos Forces Armées sont engagées dans la contre-offensive et la reprise de l'initiative en vue de restaurer l'autorité de l'Etat et de garantir la sécurité de nos concitoyens.

Il a soutenu que des succès significatifs ont été remportés, comme en témoigne la destruction d'un drone de reconnaissance ennemi près de la position de la 32ème Brigade de Réaction Rapide, ainsi que les pertes importantes infligées à l'ennemi lors de son repli de Kalembe vers Kashuga. Ces actions ont affaibli la menace pesant sur Pinga et le centre de Masisi.

A l'Ouest, une accalmie relative résultant des actions efficaces des Forces de Défense et de Sécurité contre les Mobondo a été observée.

Sur tous les fronts, les Forces Armées de la République Démocratique du Congo demeurent résolument engagées dans leur mission de pacification de toutes les poches concernées à travers le territoire national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Processus de finalisation du Plan Stratégique de Développement 2024-2028

La Ministre d'Etat, Ministre du Plan a présenté le rapport sur le processus de finalisation du Plan Stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028. Elle a indiqué que ce document tient à sortir notre pays de son sentier de croissance actuel et a l'ambition de faire de lui un Pays à Revenu Intermédiaire de la Tranche Inférieure (PRITI) à l'échéance de 2030.



Tirant les leçons de la mise en œuvre du PNSD 2019-2023, le présent Plan en cours de finalisation introduit les innovations suivantes :

- a) *Un choix clair de la trajectoire de développement a été opéré, tout en indiquant les réformes requises pour permettre à notre économie de changer de sentier de croissance ;*
- b) *Des domaines de concentration du Plan ont été identifiés pour éviter l'éparpillement des efforts, ainsi que les secteurs concernés dans chacun des domaines de manière à garantir la cohérence intersectorielle ;*
- c) *La nécessité d'aligner les Budgets annuels sur les priorités stratégiques du PNSD a été renforcée ;*
- d) *Tous les programmes du Gouvernement (PDL-145T, INGA 3, port en eaux profondes de Banana, gratuité de l'enseignement, CSU, etc.) ont été intégrés dans le Plan ;*
- e) *Le dispositif de suivi-évaluation du PNSD a été renforcé par la mise en place d'un véritable processus PPBSE.*

La Ministre d'Etat, Ministre du Plan a souligné que le PNSD 2024-2028 a retenu quelques programmes structurants, notamment dans les secteurs agricole, mines-hydrocarbures, industriel, sociaux, infrastructures, sécuritaire et rural.

Enfin, concernant les étapes finales de finalisation du document du PNSD 2024-2028, des consultations seront organisées dès la semaine prochaine avec des parties prenantes clés, dont les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et les Ministères impliqués dans le processus de diversification de l'économie nationale. Ces consultations permettront notamment de garantir l'appropriation des priorités nationales planifiées dans le nouveau PNSD.

Après cette phase de consultations, il sera organisé les ateliers de validation du PNSD 2024-2028 qui connaîtront la participation de toutes les parties prenantes. Ce qui permettra de boucler ce processus au plus tard le 30 mars 2024.

Par ailleurs, il est proposé que le PNSD 2024-2028 soit introduit au Parlement au moment du débat sur l'orientation budgétaire (vers juin 2024) après son adoption par le Gouvernement qui pourrait se faire au plus tard en avril 2024.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.4. Etat d'avancement du processus de réhabilitation des infrastructures et de l'équipement de la SNCC SA et de l'ONATRA sur fonds de la Redevance Logistique Terrestre (RLT)

Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a présenté aux membres du Conseil les avancées enregistrées dans le secteur des transports ferroviaire et par voie d'eau, au cours de l'année 2023 et en ce début de 2024, grâce à la redevance logistique terrestre (RLT) au bénéfice de ces deux sociétés précitées avant de broser des perspectives pour les prochains mois.

En ce qui concerne l'ONATRA, les ressources de la RLT l'ont permis d'accélérer les travaux d'aménagement des quais et terminaux, tout en renforçant son équipement dans le cadre du projet de port de Matadi pour faciliter une meilleure circulation des personnes et des biens dans cet espace, tout en ayant des aires dégagées pour décharger les marchandises importées.

Il est prévu la démolition et le bétonnage des espaces magasins ainsi que la construction d'une route de contournement et d'un bâtiment administratif hébergeant tous les services commis au port.

En outre, il y a la réalisation des travaux de réhabilitation du tronçon de la voie ferrée Kasangulu-Kimwenza, après la destruction des ouvrages d'art du fait des pluies diluviennes de septembre-octobre 2023. Ils ont ainsi permis, à nouveau, la reconnexion de la voie. Le premier train expérimental composé de douze (12) wagons, dont deux (2) chargés d'herbicides et équipements de santé, avait quitté Kinshasa le 19 février 2024 à destination de Matadi.

Quant à la SNCC, les fonds issus de la RLT ont été essentiellement affectés en 2023 à l'achat notamment de vingt-deux (22) voitures à voyageurs neuves, vingt (20) locomotives dont seize (16) Diesel électriques et quatre (4) Diesel hydrauliques, l'acquisition d'outils pour la maintenance des locomotives, l'achat de 1.548 tonnes de rails, 29.630 traverses et éléments divers de fixation.

A ce jour, d'autres projets sont en phase d'exécution tels que l'acquisition de 90 kms de matériel pour la jonction Likasi-Fungurume, l'achat de cinq (5) locomotives Diesel électriques de ligne, l'acquisition de 30.000 traverses métalliques neuves et éléments divers de fixation.

En termes de perspectives, plusieurs actions sont alignées pour 2024. Elles ciblent les infrastructures ferroviaires et les acquisitions techniques.



Par ailleurs, le Conseil a été informé de la reconduction de l'Arrêté interministériel instituant la perception de la RLT pour une période de deux ans à dater de mai 2024.

Cette étape a été franchie, après concertation avec la Fédération des Entreprises du Congo qui, a accepté le principe pour avoir constaté une nette amélioration dans la gestion de la collecte de la RLT, laquelle ressource devra permettre à notre pays de faire face aux défis de son développement, notamment en ce qui concerne l'importance du rail et des ports.

En concluant son intervention, le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement est aussi revenu sur la situation qui prévaut au sein de la société Transco spécifiquement en ce qui concerne l'approvisionnement en carburant par la société Cobil SA. Le Président de la République a chargé la Vice-Ministre des Finances à travailler étroitement avec le Ministre sectoriel précité en vue de trouver une solution rapide et de ne pas handicaper les activités de cette entreprise d'intérêt national.

Le Conseil a pris acte de rapport.

II.5. Trois notes d'information du secteur de l'industrie

Le Ministre de l'Industrie a présenté aux membres du Conseil, trois notes d'information relevant de son secteur.

La première a concerné la présentation sommaire de l'étude sur le positionnement de notre pays dans la chaîne de valeur mondiale des batteries, des énergies renouvelables et des voitures électriques. Cette étude menée par le Cabinet BICOTIM aborde plusieurs conditions socio-économiques susceptibles de booster l'industrie Congolaise de la batterie.

Elle démontre que le développement de la chaîne de valeur de la Batterie, des énergies renouvelables et de véhicules électriques est une opportunité d'industrialiser le pays en prenant la ville de Kamina comme point de départ au regard de ses atouts géographiques, des infrastructures existantes, de sa position centripète par rapport aux différentes sources d'approvisionnement des métaux qui entrent dans la composition des batteries électriques, de sa proximité avec deux potentielles centrales hydroélectriques et sa traversée par la Route Nationale numéro 1.



Cette étude débouche principalement sur ce qui sera appelé : «*Programme National de développement de la chaîne de valeurs des métaux de la Transition Énergétique* » dont le Conseil Congolais de la Batterie aura le lead, sous l'autorité des Ministères sectoriels impliqués notamment les Mines, les Ressources Hydrauliques et l'Électricité, les Infrastructures, les Finances, l'Industrie, l'Environnement, etc.

Il a sollicité du Conseil des Ministres la Convocation d'un cadre d'échange format atelier d'immersion pour que chacun des secteurs s'imprègne de cette vision qui découle des six piliers du programme de gouvernance du Président de la République pour ce quinquennat.

La deuxième note a porté sur la nécessité d'un audit technique (mécanique et électrique), à court terme, pour mieux préparer la reprise de la production dans le cadre de la relance de Cimenterie Nationale (CINAT). Les préalables de cette opération ont été examinés à cette occasion.

La troisième et dernière note d'information s'est penchée sur le projet de la Cimenterie de MAIKO et la protection de l'industrie locale des carreaux et des faïences.

Au sujet de la Cimenterie de Maiko, le Ministre de l'Industrie a sollicité du Gouvernement l'autorisation de prendre un Arrêté pour le suivi de l'exécution de ce projet par un Comité Technique à mettre à place. Car, il a été décidé qu'une Zone Economique Spéciale soit implantée dans l'espace industriel de Maiko qui comprendra définitivement la Cimenterie, la Centrale hydroélectrique de 20 MW et la Zone Economique Spéciale.

Sur l'autre volet, il a soutenu l'Arrêté pris par son collègue du Commerce Extérieur dans le but de protéger l'industrie locale et ainsi de freiner le phénomène de dumping organisé à partir de la frontière de Lufu et qui perturbe fortement le marché, principalement dans la partie Ouest de la République Démocratique du Congo.

L'appui du Gouvernement a été sollicité pour la protection de l'industrie locale et particulièrement l'implication du Ministère des Finances, par ses services attitrés opérant aux frontières au Kongo Central, et d'initier des mesures coercitives pour stopper ce phénomène.

Le Conseil a pris acte de ces trois notes d'information.



II.6. Deux notes d'information du secteur de la formation professionnelle

La Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a présenté deux notes d'information relative : (i) *au niveau d'avancement des travaux sur le développement du Cadre National des Qualification et des Certifications (CNQC) en République Démocratique du Congo ; (ii) et à la Stratégie sectorielle de la Formation Professionnelle et d'Apprentissage des Métiers.*

Abordant la première note, elle a évoqué le Décret n°23/120 du 23 novembre 2023 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement Public dénommé « *Autorité Congolaise de Régulation des Certifications et Qualifications Professionnelles* » qui a, dans ses attributions, la mise en œuvre du Cadre National des Qualifications et des Certifications en RDC.

En attendant la matérialisation de la structure ainsi créée, son Ministère, en collaboration avec la Fondation Européenne pour la Formation, dans son projet African Continental Qualification Framework et la participation intéressée de la Fédération des Entreprises du Congo, a organisé un séminaire du 05 au 06 mars 2024 à Kinshasa sur le thème : « *Développer le Cadre National des Qualifications et des Certifications (CNQC) de la République Démocratique du Congo* ».

A ce jour, tous les experts ayant pris part à ce séminaire sont outillés pour contribuer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre National des Qualifications et Certifications (CNQC) en respectant toutes les différentes étapes contenues dans la Feuille de Route.

Dans sa deuxième note d'information, la Ministre de la Formation Professionnelle et Métiers a indiqué que la Stratégie sectorielle nationale propose une approche interministérielle placée sous la direction de son Ministère, conformément aux attributions dévolues à chaque Ministère du Gouvernement dans l'Ordonnance Présidentielle n°22/003.

L'objectif principal de cette stratégie est de dynamiser un secteur qui doit être renforcé par l'élargissement de l'offre de formation dans le secteur public, tout en valorisant les initiatives actuellement morcelées du secteur privé et informel.

Elle est fondée sur cinq axes stratégiques, à savoir :



- a. Assurer l'accès et l'équité dans la formation professionnelle ;
- b. Promouvoir des parcours efficaces d'apprentissage des compétences tout au long de la vie ;
- c. Améliorer la qualité et la pertinence de la formation et de la certification professionnelles ;
- d. Améliorer l'employabilité (accès à l'emploi et à l'auto-emploi) ;
- e. Améliorer la gouvernance sectorielle.

L'impact de cette stratégie devra être déterminé par l'efficacité de sa mise en œuvre et par la synergie entre tous ses axes.

Le Conseil a pris acte de ces deux notes d'information.

II.7. Campagne sur l'initiation à la Nouvelle Citoyenneté

Le Ministre de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale a informé le Conseil du lancement imminent de la Campagne sur l'initiation à la Nouvelle Citoyenneté.

Il a indiqué qu'elle sera une mutualisation d'efforts avec les Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique et de la Communication et Médias pour sensibiliser, former et éduquer les Citoyens en vue d'avoir des Congolais qui n'auront pas que la nationalité comme patrimoine, mais aussi une culture de valeurs dignes d'un Citoyen pour le développement intégral du pays.

Ainsi, plusieurs activités seront réalisées notamment la distribution de manuels dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les associations; la diffusion des spots en rapport avec l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté ; et la sensibilisation dans les médias.

Les manuels dont question sont constitués notamment des modules de formation, d'un guide d'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté, des spots éducatifs et d'un manuel illustré traduit en quatre langues : « *Avec vous, jeunes citoyens, pour un Congo uni* » destiné aux plus jeunes.

En termes d'objectifs poursuivis, il sera question de sensibiliser les Congolais de la nécessité d'une prise de conscience globale sur le besoin du changement de mentalités, de rappeler les bonnes manières aux citoyens, et de renforcer le civisme auprès de la population.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.8. Stabilisation des prix des produits de base dans les zones touchées par l'insécurité

Au regard de la persistance des conflits dans l'Est du pays qui entravent l'approvisionnement en produits de base dans les provinces touchées (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri), le Ministre de la Décentralisation, faisant l'intérim du Ministre de l'Economie Nationale, a évoqué les effets néfastes des conflits qui précarisent davantage les populations affectées par l'insécurité.

Il a encouragé le Gouvernement à formuler une réponse économique en appui aux efforts diplomatiques et militaires déjà déployés en vue de soulager les difficultés que rencontrent les populations de cette partie du pays.

Le Conseil a été informé des contours généraux de l'intervention économique du Gouvernement pour stabiliser les prix dans les zones sous conflits armés et sécuriser leur approvisionnement en denrées de base.

Dans cette perspective, il a été lancé les travaux techniques, conjointement avec le Ministère des Finances, pour définir les modalités d'une intervention en faveur de l'approvisionnement et la stabilisation des prix dans l'Est du pays. Un dossier détaillé sera présenté au Conseil des Ministres au terme des travaux de cette Commission.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté les relevés des décisions prises lors de la 128^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 08 mars 2024.

Commencée à 13h33', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 16h35'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

